



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026**

<b>DATE DE CONVOCATION</b>
05 mai 2026
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 22
ABSENTS : 13
PROCURATIONS : 06
VOTANTS : 28

**Délibération n° 45 – 2026/MK**  
**Rapport d’Orientation Budgétaire 2026.**

L’an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, le Conseil municipal de la Commune de Kourou, dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire en salle des délibérations à l’Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Michael RIMANE, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Michael RIMANE, Mme Claudine RINGUET, Mme Keila DE PAIVA, M. Albert Frank SAMUELS, Mme Stelly FERNAND-LAURENCIN, Mme Marie-France BANGO, M. Frédéric LLADERES, Mme Mathilde LUBIN, M. Gilles DUFAIL, Mme Myriam SENES, M. Laurent SALINIER, M. Jean-Paul TONY, M. Eric LOUIS, Mme Juliette MONTABORD, M. Mafait SEIDE, Mme Ruanny CANTAO DIAS, Mme Inès LINDOR, Mme Karine MONNERA, Mme Christelle PANSA, Mme Françoise FREDOC, Mme Micheline ANTOINETTE, M. Davy RIMANE.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Enrico BERTHIER, M. Benjamin ZULEMARO, M. Bernard BIREBENT, M. Jean-Marc BLAIZOT, Mme Renata BRAGANCE, Mme Martine PAPAIX, M. Joseph DORCENA, M. Jean-Aubéric CHARLES, M. François RINGUET, Mme Marlène MABIE, M. Jean-Étienne ANTOINETTE, M. Salim FOUHANE, Mme Laura RINGUET

**PROCURATION :**

M. Enrico BERTHIER a donné pouvoir à Mme Karine MONNERA.  
M. Benjamin ZULEMARO a donné pouvoir à Mme Keila DE PAIVA.  
M. Bernard BIREBENT a donné pouvoir à Mme Claudine RINGUET.  
M. Jean-Marc BLAIZOT a donné pouvoir à M. Michael RIMANE.  
Mme Renata BRAGANCE a donné pouvoir à M. Frédéric LLADERES.  
Mme Marlène MABIE a donné pouvoir à Mme Micheline ANTOINETTE.

Les Conseillers Municipaux présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l’article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l’article 1<sup>er</sup> de l’ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

Au vu de l’application des articles L. 2121-14 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’une secrétaire de séance.

**Mme Karine MONNERA** a été nommée à cette fonction qu’elle a acceptée.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

MAI 2026



## Table des matières

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL.....	4
II. LE CONTEXTE NATIONAL.....	4
III. Le contexte local.....	5
IV. LES ORIENTATIONS POLITIQUES POUR L'EXERCICE 2026.....	6
V. RETROSPECTIVES 2020-2025.....	8
V-1A Section de fonctionnement.....	9
V-1B Section d'investissement.....	14
V-1C l'endettement.....	15
VI LE COMPTE FINANCIER UNIQUE PREVISIONNEL 2025.....	17
VII LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DES BUDGETS ANNEXES 2025.....	20
VII LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2029.....	21
VIII LA PROSPECTIVE 2025-2029.....	24
IX Projections budgétaires 2026.....	27
X-Eléments relatifs à gestion des ressources humaines.....	29
Départs en 2025.....	29

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, **le débat sur les orientations budgétaires (DOB)** est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants.

Le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Puis, ce dernier prend acte de ce débat par une délibération spécifique.

Conformément à l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2026 doit inclure plusieurs éléments clés.

Tout d'abord, il présente les **orientations politiques définies pour l'année 2026**, qui guideront les décisions budgétaires de la commune.

Ensuite, le rapport détaille les orientations budgétaires envisagées, en s'appuyant sur une analyse rétrospective couvrant la période de 2020 à 2025, ainsi que sur une évaluation des résultats attendus pour 2025.

Il propose également des prévisions concernant l'évolution des dépenses et des recettes pour 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les hypothèses retenues pour élaborer ce projet de budget sont clairement précisées, notamment en ce qui concerne les concours financiers, la fiscalité, et les subventions.

Le ROB inclut également une présentation des engagements pluriannuels de la commune. Cela comprend les orientations prévues pour la programmation des investissements, avec des prévisions détaillées des dépenses et des recettes associées. Il abordera également les orientations concernant les autorisations de programme.

Enfin, le rapport fournit des informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée par la commune, ainsi que les perspectives financières envisagées pour le prochain budget.

Cette analyse est cruciale pour assurer une gestion responsable et durable des finances locales, en tenant compte des contraintes budgétaires et des objectifs stratégiques de la commune.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

**À la structure des effectifs :**

**Aux dépenses de personnel comportant :**

Des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.

## I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte international actuel est marqué par une instabilité croissante liée à la multiplication des conflits majeurs. La guerre en Ukraine, déclenchée lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, a profondément bouleversé les équilibres mondiaux.

À cela s'ajoute la confrontation récente entre les États-Unis, Israël et l'Iran, qui accroît fortement les tensions au Moyen-Orient. Ces conflits traduisent un retour des rivalités entre grandes puissances et une logique de blocs.

Les conséquences économiques à l'échelle mondiale sont particulièrement importantes. D'abord, les prix de l'énergie connaissent une forte hausse en raison des perturbations des approvisionnements, notamment liées aux sanctions contre la Russie et aux tensions dans le Golfe persique. Le risque pesant sur le détroit d'Ormuz, point stratégique du commerce pétrolier, accentue cette instabilité. Cette situation entraîne une inflation globale, affectant aussi bien les pays développés que les économies émergentes.

Ensuite, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont désorganisées. Les exportations de céréales ukrainiennes et russes sont perturbées, ce qui provoque une hausse des prix alimentaires et fragilise particulièrement les pays les plus pauvres. Les entreprises doivent également faire face à une augmentation des coûts de production et à des incertitudes logistiques.

Par ailleurs, les dépenses militaires augmentent fortement dans de nombreux pays, au détriment parfois des investissements sociaux ou environnementaux. Les marchés financiers deviennent plus volatils, car les investisseurs réagissent aux incertitudes géopolitiques.

Enfin, ces tensions freinent la coopération internationale et ralentissent la croissance économique mondiale, tout en accentuant les inégalités entre États.

Ainsi, les conflits actuels ne se limitent pas à des enjeux militaires : ils redessinent en profondeur l'économie mondiale et renforcent les déséquilibres existants.

## II. LE CONTEXTE NATIONAL

Le Projet de loi de finances (PLF) 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Le gouvernement a choisi une approche équilibrée : maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives pour les ménages. Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026, et prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique.

L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1% du PIB en 2026, contre 5,5% en 2025, avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116% du PIB.

Pour y parvenir, le gouvernement mise sur trois leviers principaux : une hausse des recettes ciblée sur les patrimoines inactifs, un gel partiel des dépenses de fonctionnement, et la rationalisation des niches fiscales. La version "allégée" de la taxe Zucman, renommée taxe sur les holdings patrimoniales non productives, en constitue l'élément le plus symbolique. Elle vise les structures concentrant des capitaux financiers sans activité économique réelle, avec un rendement attendu de 3 à 4 milliards d'euros par an.

Parallèlement, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus sera reconduite jusqu'en 2027, et un ajustement des taux sur les plus-values mobilières de court terme devrait rapporter environ 1,5 milliard supplémentaire.

Du côté des dépenses, le gouvernement prévoit un gel en volume sur la masse salariale de la fonction publique, à l'exception des ministères régaliens, et une réévaluation plus sélective des prestations sociales. Les crédits du ministère de la Transition énergétique seront légèrement augmentés (+4,2%) pour accompagner la mise en œuvre du plan de décarbonation industrielle, tandis que les budgets de l'Éducation nationale et de la Santé progresseront sous le rythme de l'inflation. Ces arbitrages traduisent une volonté de préserver les investissements d'avenir tout en contenant les dépenses courantes.

Pour financer le déficit résiduel, l'État français recourra massivement à l'émission de dette à moyen et long terme, estimée à près de 285 milliards d'euros en 2026, selon l'Agence France Trésor. La charge d'intérêts, déjà supérieure à 72 milliards d'euros en 2025, pourrait approcher les 80 milliards si les taux d'emprunt demeurent autour de 3% sur le 10 ans. Cette progression représente le poste budgétaire à la croissance la plus rapide, soulignant la vulnérabilité de la trajectoire française à tout choc de taux.

Le gouvernement espère néanmoins compenser une partie de cette tension par une amélioration du rendement fiscal liée à la reprise progressive de l'activité et à la lutte renforcée contre la fraude, notamment sur la TVA et les revenus de capitaux. La stratégie repose sur un équilibre fragile : contenir la dette sans freiner la croissance, préserver la crédibilité européenne tout en évitant un choc social.

Dans sa présentation devant l'Assemblée nationale, le Ministre de l'Économie a insisté sur un objectif de "désendettement intelligent", fondé sur la croissance et la sélectivité de la dépense. En pratique, cela suppose que la trajectoire de déficit soit tenue malgré des marges budgétaires extrêmement réduites. Si cette cible de 5,1 % est atteinte, la France pourrait échapper à une nouvelle dégradation de sa note souveraine en 2026. Mais tout écart de croissance, ou toute hausse durable des taux, pourrait repousser à 2028 le retour du déficit sous les 3%, initialement promis dans la précédente programmation budgétaire.

### III. Le contexte local

D'après le dernier rapport et les publications récentes de l'IEDOM, la situation économique de la Guyane apparaît contrastée, mêlant reprise progressive et fragilités persistantes.

En 2024, l'économie guyanaise connaît un redressement après la récession de 2023, avec une amélioration de l'activité globale et du climat des affaires, dont l'indicateur progresse sur l'année. Cette dynamique se poursuit en 2025 : l'indicateur du climat des affaires dépasse même sa moyenne de longue période au troisième trimestre, traduisant une conjoncture mieux orientée et une stabilisation de l'activité.

Cependant, cette amélioration reste fragile. Au premier semestre 2025, le climat économique demeure encore en dessous de sa moyenne de long terme et marqué par des difficultés structurelles, notamment des charges élevées et **des délais de paiement dégradés**.

Par ailleurs, la situation des entreprises est préoccupante. Les défaillances augmentent fortement, avec une hausse très marquée en 2025 (+133,8 % sur un an au troisième trimestre), signe d'un tissu économique encore vulnérable. Cette fragilité touche particulièrement certains secteurs comme la construction.

Sur le plan des prix, l'inflation tend à ralentir mais reste présente, autour de 1,4 % sur un an en 2025, avec une hausse des prix dans les services et l'alimentation (IEDOM). Cette évolution pèse sur le pouvoir d'achat

des ménages, même si certains indicateurs sociaux, comme le nombre de dossiers de surendettement, sont en baisse.

Enfin, l'économie guyanaise reste structurellement dépendante de facteurs extérieurs et de la dépense publique, ce qui la rend sensible aux chocs internationaux récents (crises énergétiques, tensions géopolitiques).

Malgré des signes d'amélioration conjoncturelle, des déséquilibres persistants limitent encore la solidité et l'autonomie du développement économique du territoire.

## IV. LES ORIENTATIONS POLITIQUES POUR L'EXERCICE 2026

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte de transition politique et de forte contrainte financière pour la commune. Les orientations présentées dans le présent rapport doivent être appréhendées à la lumière de la situation budgétaire héritée des exercices précédents, caractérisée par des déséquilibres structurels importants.

Le résultat global de clôture 2025, fortement déficitaire, confirme la dégradation des équilibres financiers de la collectivité et réduit significativement ses marges de manœuvre.

Dans ce contexte, la municipalité fait le choix de la transparence et de la sincérité budgétaire.

Il ne s'agit pas de minorer les difficultés, mais de les assumer pleinement afin de construire une trajectoire de redressement crédible. Cette approche constitue un préalable indispensable au rétablissement de la confiance, tant vis-à-vis des partenaires institutionnels que des administrés.

Les orientations proposées pour 2026 traduisent une ligne claire :

- Assurer la continuité des services publics essentiels ;
- Engager un redressement financier structuré et progressif ;
- Prioriser les actions en fonction des capacités réelles de la commune.

Elles impliquent des choix assumés, dans un contexte où toutes les politiques publiques ne pourront être développées au même rythme.

### **RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE A L'HORIZON 2029 ET RENFORCEMENT DE L'EQUITE FISCALE**

Le retour à l'équilibre budgétaire constitue la priorité absolue de la mandature.

Cette trajectoire repose sur trois leviers principaux :

- Une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement ;
- Une optimisation des recettes existantes ;
- Une amélioration de la gestion financière et fiscale, notamment en créant un observatoire fiscal chargé d'analyser les ressources, de lutter contre les inégalités devant l'impôt.

L'objectif fixé à l'horizon 2029 implique un effort soutenu et continu, qui nécessitera une mobilisation de l'ensemble des services et une vigilance constante dans l'exécution budgétaire.

Il est rappelé que cette trajectoire s'inscrit dans un contexte national contraint, marqué par une évolution incertaine des dotations de l'Etat et une pression accrue sur les finances locales.

## **LA SEPARATION DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2027**

Mettre en œuvre une gestion plus indépendante et transparente des budgets annexes, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Cette réforme constitue un enjeu majeur de sincérité et de lisibilité budgétaire. Elle permettra également d'identifier plus précisément les coûts réels des services publics concernés et d'en améliorer la gestion.

A terme, cette évolution contribuera à renforcer la responsabilité financière de la commune et à sécuriser la trajectoire globale de redressement.

## **MODERNISATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Procéder à une réorganisation de l'encadrement administratif, tant au niveau de la direction générale que des services. Cette démarche vise à clarifier les responsabilités, améliorer l'efficacité des processus décisionnels et renforcer la performance globale de l'administration communale au service des citoyens.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, la modernisation de l'organisation administrative constitue un levier essentiel d'efficience.

## **DEVELOPPEMENT D'UNE POLICE DE PROXIMITE EFFICACE**

Le développement d'une police de proximité s'inscrit dans la volonté de répondre aux attentes légitimes de sécurité de la population. Il s'agira de renforcer la présence sur le terrain tout en maintenant une cohérence avec les objectifs de maîtrise des dépenses publiques. En effet, cette politique sera conduite à moyens maîtrisés, en privilégiant le redéploiement et l'optimisation des effectifs existants.

Les agents seront dotés d'équipements modernes et adaptés, afin de renforcer leur capacité d'intervention, de prévention et de présence sur le terrain.

## **CONSTRUCTION DE PARTENARIATS STRATEGIQUES STRUCTURANTS**

Dans le contexte financier actuel, la capacité de la commune à mobiliser des partenariats constitue un facteur déterminant de réussite.

Les projets structurants ne pourront être réalisés sans un recours significatif aux cofinancements externes.

Nous mettrons en place un partenariat majeur avec l'État, le CNES et les partenaires bancaires, afin de bénéficier d'un accompagnement technique, financier et stratégique pour l'ensemble des projets de la commune.

## **PRIORITE A L'EDUCATION ET AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES**

L'éducation demeure une priorité structurante pour la commune. Toutefois, dans un contexte budgétaire contraint, la mise en œuvre des investissements devra être planifiée de manière réaliste et hiérarchisée.

Les opérations seront hiérarchisées en fonction de leur niveau d'urgence, de leur impact et de leur capacité de financement.

Aussi, nous ferons en sorte d'achever dans les meilleurs délais le groupe scolaire SABA, tout en engageant un programme pluriannuel de rénovation des établissements scolaires existants, à raison d'au moins un

groupe scolaire par an. Cette politique vise à offrir aux élèves et aux équipes éducatives des conditions d'apprentissage modernes, sûres et adaptées aux besoins du territoire.

## V. RETROSPECTIVES 2020-2025

### Situation de départ

Les comptes administratifs 2020 à 2023 attestent l'importance des difficultés budgétaires structurelles auxquelles a été confrontée la Commune pendant plusieurs années.

Au terme de l'année 2020, le fonds de roulement du budget principal s'établissait à **- 11,8 M€** puis à **- 12,5 M€** au terme de l'année 2021, et à **+ 1,9 M€** à fin 2023.

Le retour d'un fonds de roulement positif s'explique par la vente de nouvelles parts sociales SIMKO pour un montant de **8 983 800 €** courant 2022.

Pour autant la CAF brute reste négative à fin 2023 (-403K€) mais aussi sur les cinq dernières années, hormis la situation exceptionnelle de l'année 2022 liée à la vente des parts sociales SIMKO (la CAF brute 2022 s'établit à + 1,2M€ pour Kourou soit 48 €/hab ; mais 194 €/hab au national pour une collectivité de même strate). La capacité de désendettement de la commune (ratio traduisant en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait tout son autofinancement) atteint 16,09 années en 2022 pour une médiane de la strate à 5 années.

La situation s'est améliorée en 2022, grâce, notamment, à la nouvelle cession de parts sociales détenues dans la SIMKO, ces recettes et l'amélioration du solde budgétaire qui en découle revêtent un caractère exceptionnel et non reconductible.

Mais la situation s'est à nouveau dégradée en 2023. En outre, les difficultés financières qu'a traversées la commune de Kourou ont obéré sa capacité d'investissement, dont le niveau, faible, est peu compatible avec la taille et les besoins de la ville.

Aussi, si la commune de Kourou a pu exceptionnellement retrouver un résultat de fonctionnement excédentaire sur certains exercices (2018 et 2023), elle n'en reste pas moins très fragile. Le diagnostic fait apparaître que certaines mesures ont déjà été prises, mais la pérennité du rétablissement des équilibres budgétaires nécessite encore un programme d'actions s'inscrivant sur plusieurs exercices.

## Présentation de l'évolution des grandes masses sur la période

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	39 121 927	41 236 128	49 265 537	44 506 564	44 194 055	43 850 163
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	40 336 662	41 210 539	38 995 276	43 537 525	43 115 111	42 480 077
<i>dont intérêts de la dette</i>	520 276	500 310	406 017	671 815	551 738	646 653

### V-1A Section de fonctionnement

#### Les recettes

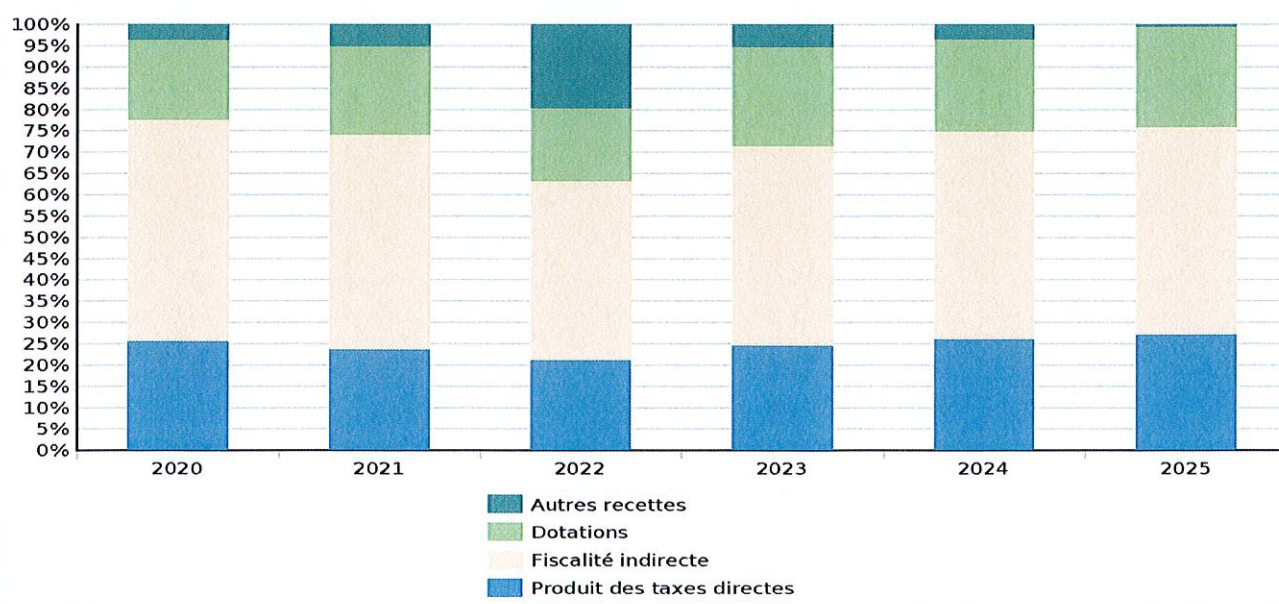
Dans la section de fonctionnement, les recettes réelles ont augmenté en moyenne de 2,31 % par an, ce qui représente une hausse totale de 12,09 % sur la période.

Cette augmentation est attribuée à la progression régulière de la fiscalité indirecte (comprenant l'octroi de mer (58,26% de ce poste), la taxe sur le carburant, les attributions de compensation, etc.), qui est passé **20 259 865** euros en 2020 à **21 323 306** euros en 2025, marquant ainsi une progression de 5,25 % sur la période.

Le deuxième poste en augmentation du produit des contributions directes (impôts locaux), qui est passé de **10 012 842** euros en 2020 à **11 881 482** euros en 2025, soit une progression de 18,66 % sur la période, grâce à l'évolution des bases.

Le troisième poste en progression concerne les dotations de l'État (telles que la DGF, la DACOM, etc.), qui sont passées de **7 369 487** euros en 2020 à **10 349 282** euros en 2025, soit une augmentation de 40,43 % sur la période.

#### Répartition des recettes de fonctionnement



## L'évolution des recettes de fonctionnement en euros par habitants sur la période

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	39 121 927	-18,05 %	1 540
2021	41 236 128	5,4 %	1 623
2022	49 265 537	19,47 %	1 939
2023	44 506 564	-9,66 %	1 752
2024	44 194 055	-0,7 %	1 740
2025	43 850 163	-0,78 %	1 726

## Les Dépenses

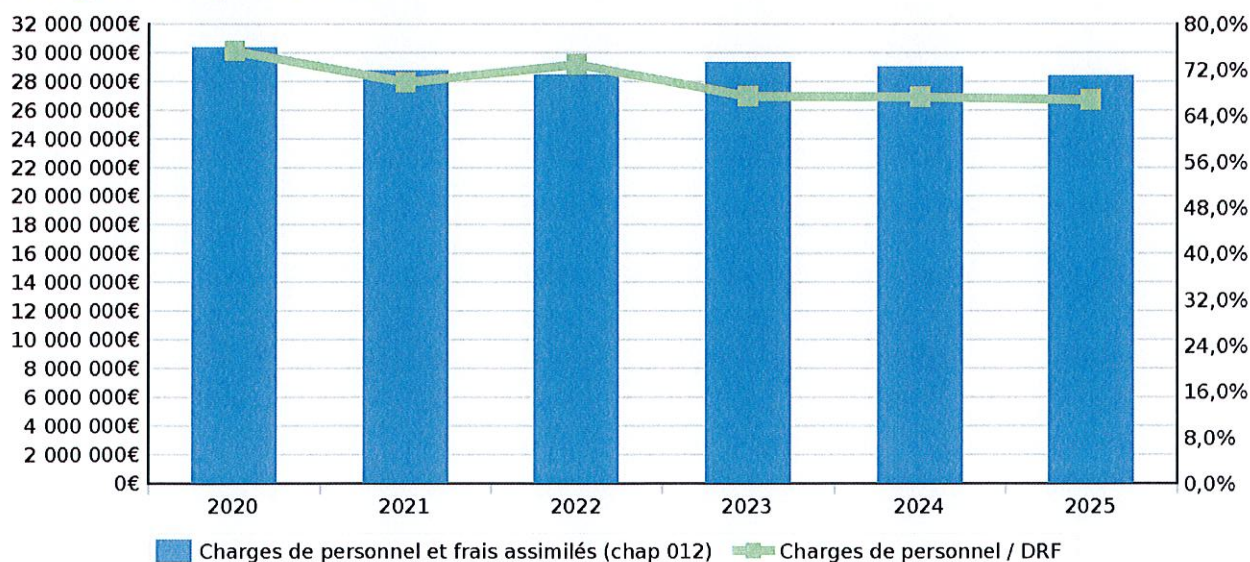
les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 1,04 % par an, ce qui représente une hausse totale de 5,31 % sur la période.

le premier poste des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel elles diminuent en moyenne de -1,14 % passant de **30 361 582** euros en 2020 à **28 365 154** euros en 2025 soit une diminution sur la période de 6,57 %.

Cette diminution s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire national, malgré l'application du décret n°2023-519 du 28 juin 2023, qui a instauré, à compter du 1er janvier 2024, une revalorisation de 5 points d'indice majoré applicable à l'ensemble des agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels de droit public.

À cette revalorisation indiciaire s'ajoute l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), évalué à 3,1 %, correspondant à l'évolution naturelle des carrières liée à l'ancienneté, aux avancements et aux promotions. Ce mécanisme, inhérent à la fonction publique, traduit l'investissement de la collectivité dans la reconnaissance des parcours professionnels et des compétences de ses agents.

## **Charges de personnel**



Le Ratio : **Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement par an**

2020	2021	2022	2023	2024	2025
75,27 %	69,76 %	72,9 %	67,37 %	67,27 %	66,77 %

Le deuxième poste des dépenses de fonctionnement concerne les charges à caractère général, qui incluent les dépenses quotidiennes telles que l'eau, l'électricité et les achats. Ce poste a augmenté en moyenne de 14,03 % par an, passant de **6 493 438** euros en 2020 à **9 388 426** euros en 2025, représentant une évolution totale de 44,58 % sur la période.

Le troisième poste de dépense représente les obligations de la collectivité envers des tiers. Il inclut plusieurs éléments :

- Les contingents et participations obligatoires essentiellement envers le SDIS, passant de **2 176 800** euros en 2020 à **2 277 538** euros en 2025, soit une progression totale de 4,64% sur la période.

- Les subventions versées aux associations privées, s'élevant à **113 080 euros** en 2020 et à **1 098 391,20** euros en 2025. Pour l'année 2025, cette enveloppe globale se répartit de la manière suivante :

- Une première part de **549 500 euros** est consacrée aux actions relevant du contrat de ville 2024, au soutien d'autres associations locales ainsi qu'au COS de la ville.
- Une seconde part de **548 891 euros** est dédiée au financement des structures d'accueil de la petite enfance, notamment les crèches et les services de garderie.

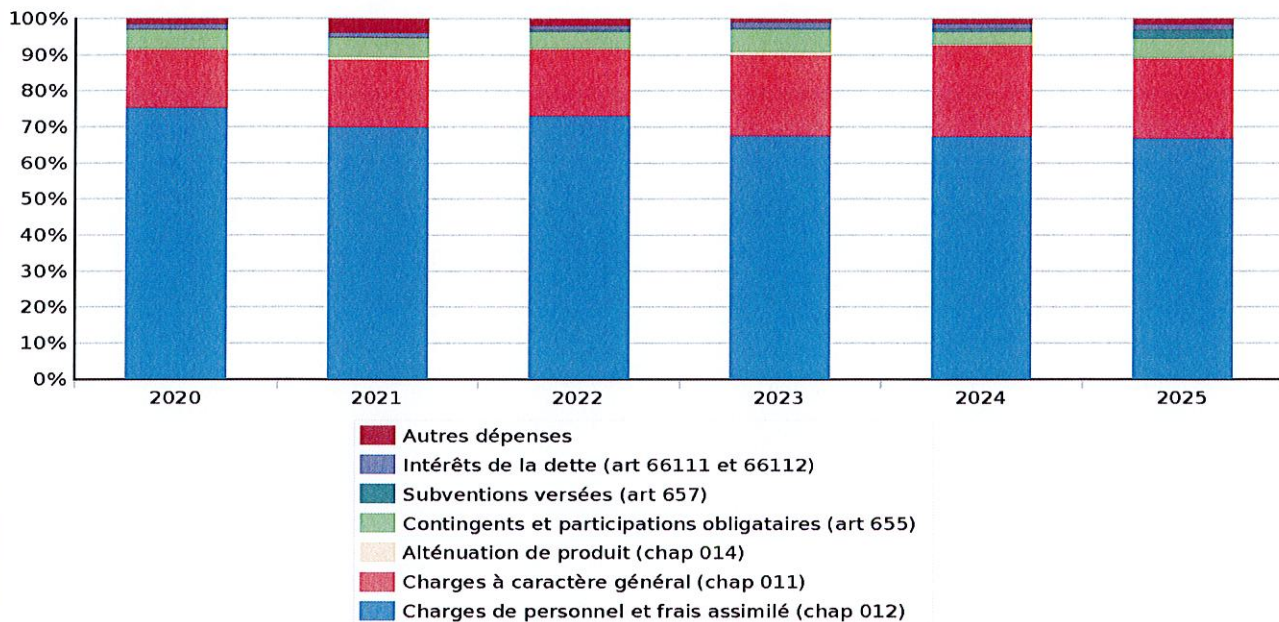
- Le dernier point de ce chapitre concerne les autres charges de gestion courante, dont le montant a fortement progressé entre 2020 et 2025. Celles-ci s'élevaient à **227 686 euros** en 2020, contre **701 107 euros** en 2025.

Ces charges regroupent principalement plusieurs postes de dépenses incontournables. D'une part, le paiement de la redevance relative à la gestion des déchets versée à la CCDS constitue une part importante de cette enveloppe, reflétant le coût croissant des services liés à la collecte et au traitement des déchets.

D'autre part, ces dépenses incluent les indemnités versées aux élus et enfin, une part non négligeable est consacrée aux licences informatiques, traduisant la place de plus en plus importante du numérique dans le fonctionnement administratif.

Le dernier poste des dépenses de fonctionnement concerne le paiement des intérêts de la dette. Ce poste s'élevait à **520 276** euros en 2020 et à **646 653** euros en 2025, soit une progression de 24,29 % sur la période.

## Répartition des dépenses de fonctionnement



## L'évolution des dépenses de fonctionnement en euros par habitants sur la période

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	40 336 662	-14,51 %	1 588
2021	41 210 539	2,17 %	1 622
2022	38 995 276	-5,38 %	1 535
2023	43 537 525	11,65 %	1 714
2024	43 115 111	-0,97 %	1 697
2025	42 480 077	-1,47 %	1 672

## L'épargne de la collectivité

L'évolution de l'épargne de la collectivité est analysée au travers de trois indicateurs :

- **Epargne de gestion** qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette,

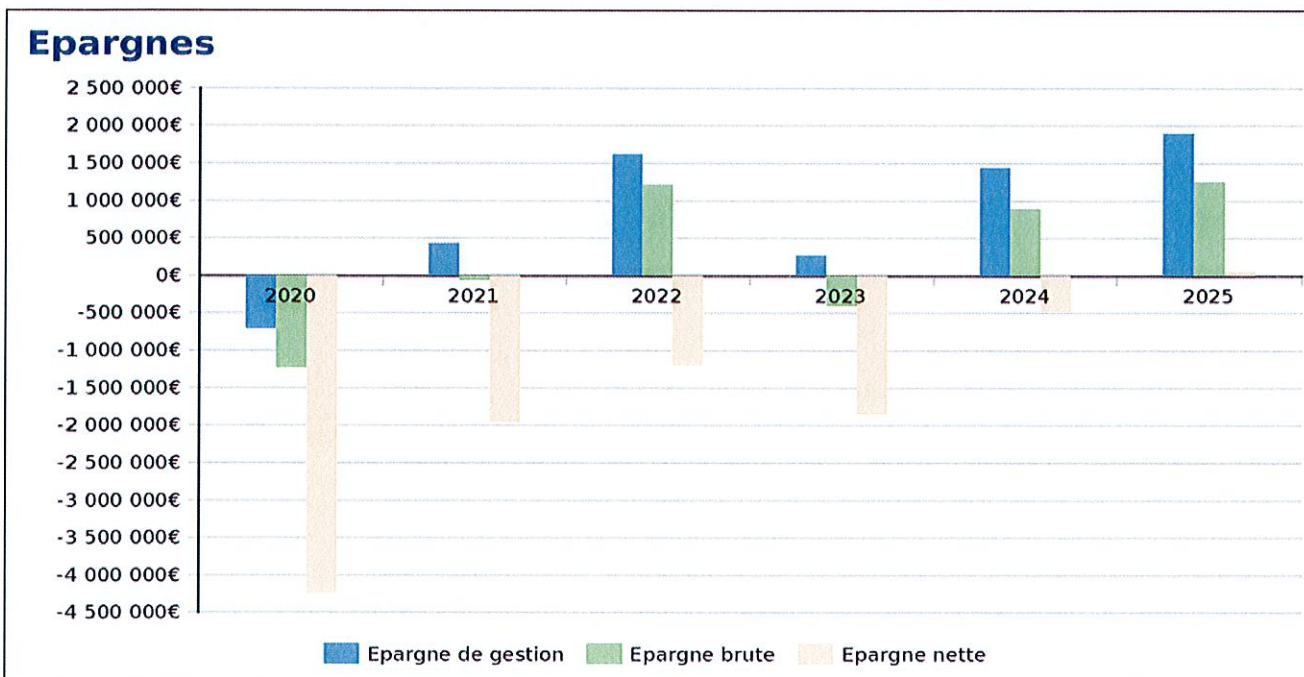
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	-715 467	433 843	1 614 499	267 926	1 436 956	1 898 058

- **Epargne brut ou capacité d'autofinancement** qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement,

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	-1 235 743	-66 467	1 208 482	-403 889	885 218	1 251 405

- **Epargne nette** qui correspond l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette	-4 238 289	-1 954 285	-1 196 261	-1 840 651	-479 961	57 545



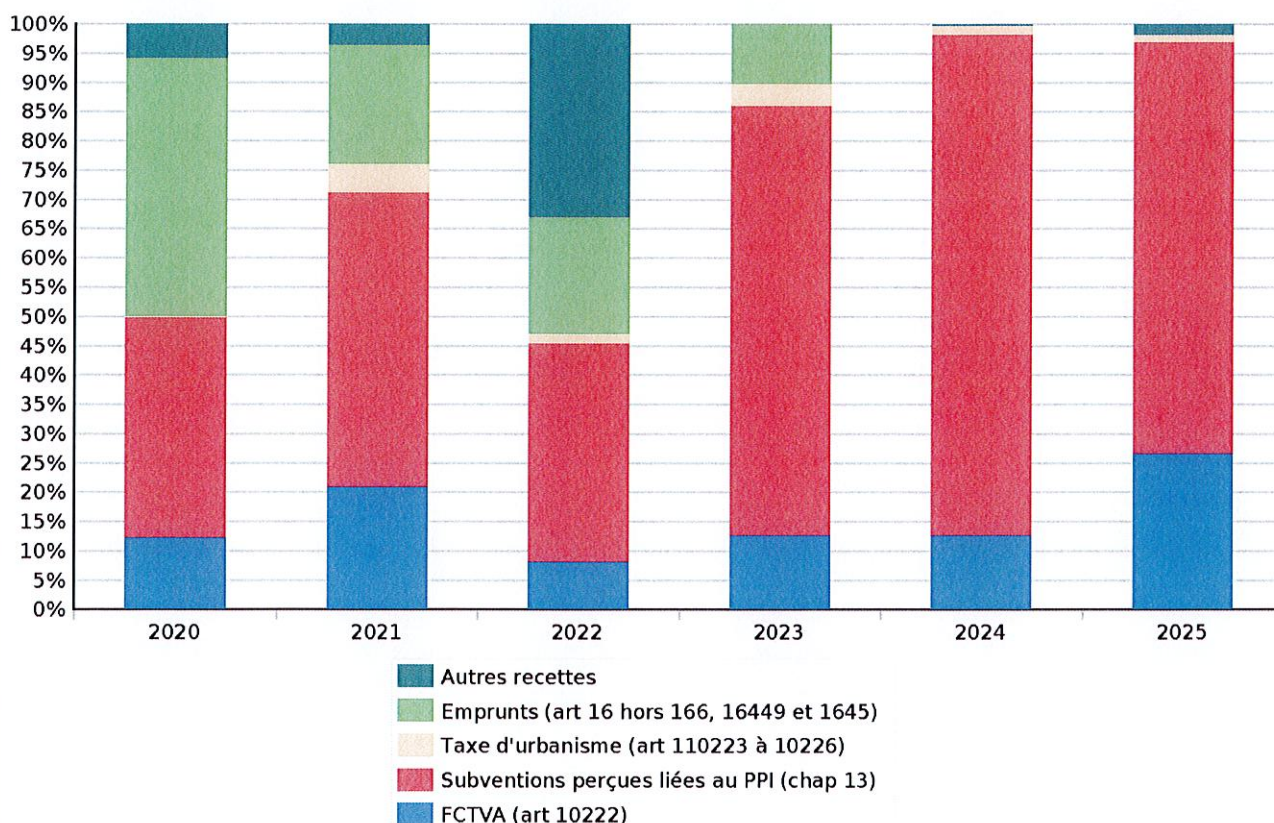
En conclusion, l'évolution de l'épargne de la section de fonctionnement sur la période 2020-2025 met en évidence une trajectoire globalement irrégulière, marquée par des fluctuations sensibles d'un exercice à l'autre. Malgré cette volatilité, une légère amélioration semble toutefois se dessiner sur les derniers exercices.

Dans ce contexte, l'évolution observée souligne l'importance d'une gestion budgétaire rigoureuse. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, combinée à une optimisation des ressources, apparaît indispensable pour consolider durablement la capacité d'épargne.

## V-1B Section d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes d'investissement</b>	16 475 275	7 639 516	9 933 656	7 249 905	5 632 016	7 333 869
<i>dont emprunts souscrits</i>	7 282 566	1 561 922	1 995 500	750 000	0	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	13 931 303	8 334 375	8 537 787	5 843 718	14 302 674	9 912 884
<i>dont capital de la dette</i>	3 002 546	1 887 818	2 404 743	1 436 762	1 365 179	1 193 860
<i>dont P.P.I</i>	10 667 229	5 758 193	6 133 044	4 396 344	12 936 127	7 328 459

### Répartition des recettes d'investissement



### Les recettes

Le Fonds Régional de Développement Économique (FRDE) représente le principal poste des recettes d'investissement. Ce fonds est essentiel pour soutenir les initiatives de développement économique et les projets d'infrastructure au sein de la collectivité. Sur la période il se ventilait ainsi :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 128 471	2 009 529	3 703 831	3 443 854	3 345 194	3 508 952

Le deuxième poste de recettes est représenté par les subventions reçues de divers partenaires, tels que l'État, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et d'autres organismes. Ces subventions jouent un rôle crucial dans le financement du programme pluriannuel d'investissement.

Elles permettent non seulement de concrétiser des initiatives essentielles pour le développement local, mais elles renforcent également la capacité de la collectivité à planifier et à réaliser des investissements à long terme. Leur répartition était la suivante sur la période :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 053 496	1 826 734	0	1 880 083	1 483 221	1 655 427

L'un des postes significatifs des recettes d'investissement est constitué par le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Ce dispositif permet à la collectivité de récupérer la TVA sur les investissements réalisés au cours des années précédentes, offrant ainsi une source de financement précieuse pour de nouveaux projets.

Durant la période considérée, le taux du FCTVA était fixé à 16,40 %.

Il se ventilait ainsi sur la période :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
2 025 367	1 600 630	806 220	913 364	708 398	1 949 457

### Les dépenses

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	13 931 303	-0,62 %	548
2021	8 334 375	-40,18 %	328
2022	8 537 787	2,44 %	336
2023	5 843 718	-31,55 %	230
2024	14 302 674	144,75 %	563
2025	9 912 884	-30,69 %	390

Sur la période 2020-2025 les dépenses réelles d'investissement se répartissent ainsi :

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	13 931 303	3 002 546	21,55 %
2021	8 334 375	1 887 818	22,65 %
2022	8 537 787	2 404 743	28,17 %
2023	5 843 718	1 436 762	24,59 %
2024	14 302 674	1 365 179	9,54 %
2025	9 912 884	1 193 860	12,04 %

Au cours de la période 2020-2025, les dépenses réelles d'investissement ont connu une évolution irrégulière.

### V-1C l'endettement

#### Encours de dette et annuité

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	17 869 276	22,86 %	7 282 566
2021	17 822 148	-0,26 %	1 561 922
2022	17 536 993	-1,6 %	1 995 500
2023	18 335 806	4,56 %	750 000
2024	16 963 394	-7,48 %	0
2025	15 823 688	-6,72 %	0

## Ratio de désendettement

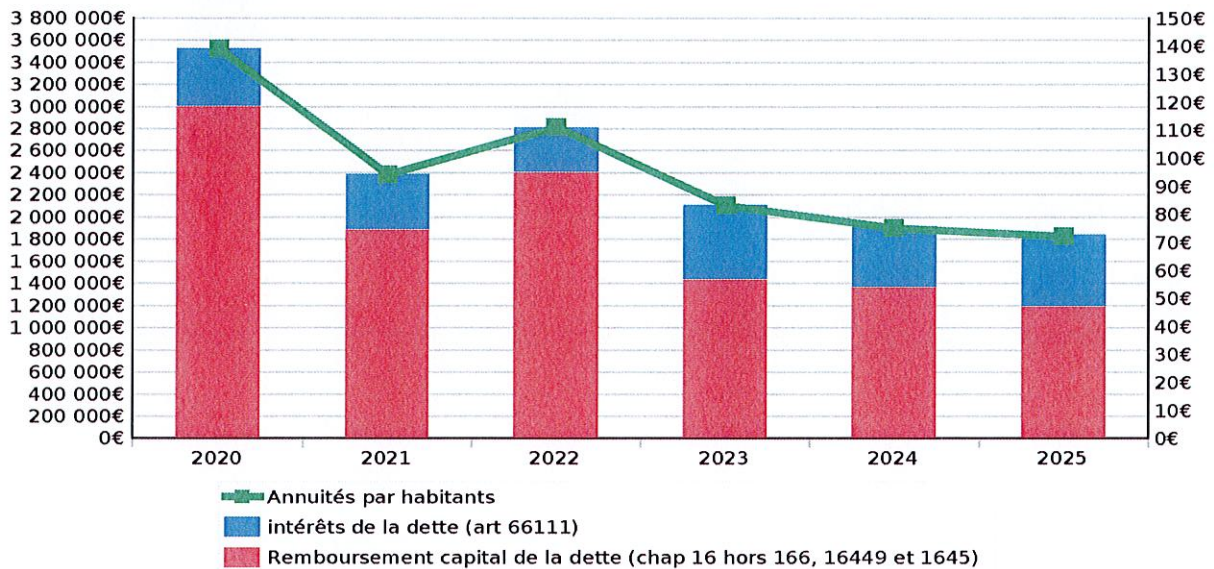
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. **Au maximum il doit représenter 10 ans de CAF.**

Il se calcule selon la règle suivante : (encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours)

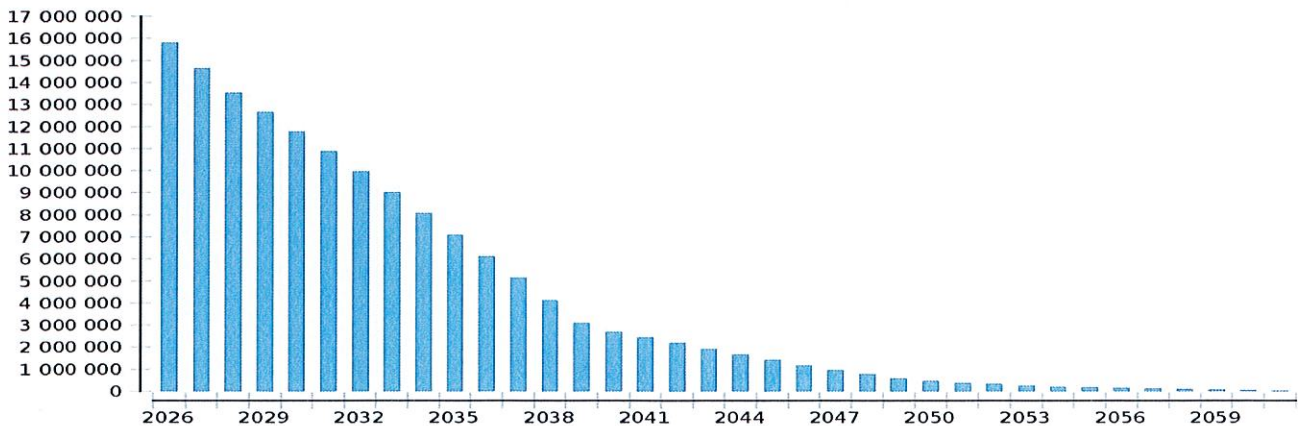
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	NS	NS	14,5 ans	NS	19,2 ans	12,6 ans

La ville sur cette période est très fortement endettée par rapport épargne brute dégagée.

## Remboursement



## Évolution du capital restant dû



## VI LE COMPTE FINANCIER UNIQUE PREVISIONNEL 2025

Au 31 décembre 2025 compte financier unique de ville, avant les restes à réaliser, se présentera ainsi :

Chapitre	Intitulé du chapitre	CA 2025
	<b>Dépenses de la section fonctionnement</b>	
002	Déficit reporté	6 993 668,37
011	Charges à caractère général	9 388 426,24
012	Charges de personnel	28 365 154,99
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations de transferts entre sections	1 825 541,85
65	Charges de gestion courante	4 077 036,39
66	Charges financières	646 653,62
67	Charges exceptionnelles	2 806,74
68	Dotations Amortissements et Provisions	
		<b>51 299 288,20</b>
	<b>Recettes de la section fonctionnement</b>	
002	Excédent de fonctionnement reporté	
013	Atténuation de charges	241 646,51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produit des services du domaines	267 873,20
73	Impôt et taxes	20 006 068,50
731	Fiscalité locale	12 626 402,68
74	Dotations et participations	10 349 282,92
75	Autres produits de gestion courante	240 196,92
76	Produit financiers	12,25
77	Produits exceptionnels	118 680,85
78	Reprises sur provision pour risques	
		<b>43 850 163,83</b>
	<b>Déficit de la section de fonctionnement</b>	<b>- 7 449 124,37</b>

Chapitre	Intitulé du chapitre	CA 2025
<b>Dépenses de la section d'investissement</b>		
10	Dotations fonds divers et réserves	
204	Subventions d'équipement versées	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	84 365,05
21	Immobilisations corporelles	3 321 660,08
23	Immobilisations en cours	5 351 953,74
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>8 757 978,87</b>
13	Subventions d'équipement	
16	Remboursement d'emprunts	1 154 905,67
		<b>9 912 884,54</b>
<b>Recettes de la section d'investissement</b>		
001	Résultat d'investissement reporté	838 422,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 036 240,33
13	Subventions d'investissement	5 296 554,02
16	Emprunts	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 075,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 825 541,85
041	Opérations patrimoniales	
		<b>9 997 833,70</b>
	<b>Excédent de la section d'investissement</b>	<b>84 949,16</b>
	<b>Déficit global de l'exercice</b>	<b>- 7 364 175,21</b>

### L'épargne prévisionnelle 2025

	2025
Epargne de gestion	1 898 058
<b>Epargne brute ou CAF</b>	<b>1 251 405</b>
Epargne nette	57 545

### Résultat prévisionnel de clôture 2025

	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	-6 155 245,87
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 208 929</b>
Résultat en fin d'exercice	-7 364 175,21

### Résultat prévisionnel de clôture 2025 avec les restes à réaliser

SECTION D'INVESTISSEMENT	2025
RAR Recettes d'investissement	541 783,70 €
RAR Dépenses d'investissement	11 594 863,55 €
<b>Solde</b>	<b>- 11 053 079,85 €</b>

	2025
Résultat reporté global 2024	<b>- 6 155 245,87 €</b>
Résultat de l'exercice	<b>- 1 208 929,34 €</b>
<b>résultat de clôture 2025</b>	<b>- 7 364 175,21 €</b>
les RAR	<b>- 11 053 079,85 €</b>
<b>résultat global de cloture 2025</b>	<b>- 18 417 255,06 €</b>

## VII LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DES BUDGETS ANNEXES 2025

Au 31 décembre 2025 les comptes financiers uniques des budgets annexes, avant les restes à réaliser, se présenteront ainsi :

### Budget Eau Potable :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
KOUROU-EAU POTABLE					
Investissement	2 761 591,05		39 584,27		2 801 175,32
Fonctionnement	3 321 834,91		85,59		3 321 920,50
Sous-Total	6 083 425,96		39 669,86		6 123 095,82
<b>TOTAL III</b>	<b>6 083 425,96</b>		<b>39 669,86</b>		<b>6 123 095,82</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>6 083 425,96</b>		<b>39 669,86</b>		<b>6 123 095,82</b>

### Budget Assainissement :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
KOUROU-ASSAINISSEMENT					
Investissement	775 587,96		-13 404,28		762 183,68
Fonctionnement	4 298 719,40		161 443,04		4 460 162,44
Sous-Total	5 074 307,36		148 038,76		5 222 346,12
<b>TOTAL III</b>	<b>5 074 307,36</b>		<b>148 038,76</b>		<b>5 222 346,12</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>5 074 307,36</b>		<b>148 038,76</b>		<b>5 222 346,12</b>

### Budget CNES :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
KOUROU DIVERS CNES					
Investissement					
Fonctionnement	161 978,00		-6 000,00		155 978,00
Sous-Total	161 978,00		-6 000,00		155 978,00
<b>TOTAL II</b>	<b>161 978,00</b>		<b>-6 000,00</b>		<b>155 978,00</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>161 978,00</b>		<b>-6 000,00</b>		<b>155 978,00</b>

## VII LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2029

### IV-1 LES DEPENSES PREVUES AU PPI

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2029 s'appuie sur une première programmation.

Toutefois, à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, cette programmation a vocation à évoluer afin de tenir compte des orientations politiques des nouveaux élus ainsi que de l'état d'avancement et du degré de maturité des différents projets.

Ainsi, une phase de réexamen et d'ajustement sera conduite au cours de l'année, permettant d'affiner les priorités, de réévaluer les calendriers et d'intégrer, le cas échéant, de nouvelles opérations avec leur financement.

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
201113 - STADE BOIS CHAUDAT	65 280	0	0	0	0	65 280
20188001 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE SABA	437 380	600 000	4 086 216	0	0	5 123 596
2020003 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RESEAU ELECTRIQUE	2 052 814	644 693	0	0	0	2 697 507
2020040 - EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'EROSION DU LITTORAL	40 384	891 000	1 479 242	1 479 242	1 479 242	5 369 110
8240232 - CENTRE PERFECTIONNEMENT D'INTEGRATION PAR LE SPORT	541 279	0	0	0	0	541 279
ACQUISITION VEHICULES	100 202	0	0	0	0	100 202
AUTRES INVESTISSEMENTS CHAP (20-21-23)	1 033 542	0	0	0	0	1 033 542
CREATION DE CLASSES SUPPLEMENTAIRES	0	100 000	0	0	0	100 000
ESPACE SPORTIF SARAMACA	0	189 049	0	0	0	189 049
MAINTENANCE VOIRIE	2 575 193	2 100 000	0	0	0	4 675 193
MATERIEL INFORMATIQUE	86 138	0	0	0	0	86 138
QUAI PECHEURS ET ETUDE AIRE DE CARENAGE	0	40 000	0	0	0	40 000
REAMENAGEMENT BASSINS PISCINE RESEAUX ET MACHINERIE	183 234	0	0	0	0	183 234
RECONSTRUCTION DEGRAS SARAMACCA/(ROUTE DU LOUP)	0	153 500	153 500	1 693 000	2 000 000	4 000 000
REFECTION TOITURE OLIVIER COMPAS	0	400 000	400 000	443 329	0	1 243 329
REHABILITATION CLASSE INCENDIE RIMANE	0	75 000	0	0	0	75 000
REHABILITATION DES CIMETIERES ACTUELS	0	107 001	0	0	0	107 001
REHABILITATION DU POLE CULTUREL	0	200 000	143 529	0	0	343 529
REHABILITATION GS ROLAND LUCILE	0	40 000	0	0	0	40 000
REHABILITATION TERRAIN DE SPORT QUARTIER NOBEL	0	86 418	0	0	0	86 418
RENOVATION DES PONTS	0	150 000	400 000	400 000	400 000	1 350 000
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ENERGIE SOLAIRE PHASE II	0	2 316 809	0	0	0	2 316 809
RENOVATION ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT DU BOURG ET L'ANSE	0	282 432	0	0	0	282 432
TOIT PALMOT	0	50 000	0	0	0	50 000
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	651 415	0	0	0	0	651 415
TRAVAUX DANS LES ECOLES (PRIMAIRES ET MATERNELLES)	991 371	0	0	0	0	991 371
<b>Total</b>	<b>8 758 232</b>	<b>8 425 902</b>	<b>6 662 487</b>	<b>4 015 571</b>	<b>3 879 242</b>	<b>31 741 434</b>

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Programmes (a)	8 758 232	8 425 902	6 662 487	4 015 571	3 879 242	31 741 434
Financeurs (b)	0	3 740 945	640 000	640 000	0	5 020 945
<b>Total (a-b)</b>	<b>8 758 232</b>	<b>4 684 957</b>	<b>6 022 487</b>	<b>3 375 571</b>	<b>3 879 242</b>	<b>26 720 489</b>

## LE FINANCEMENT DU PPI

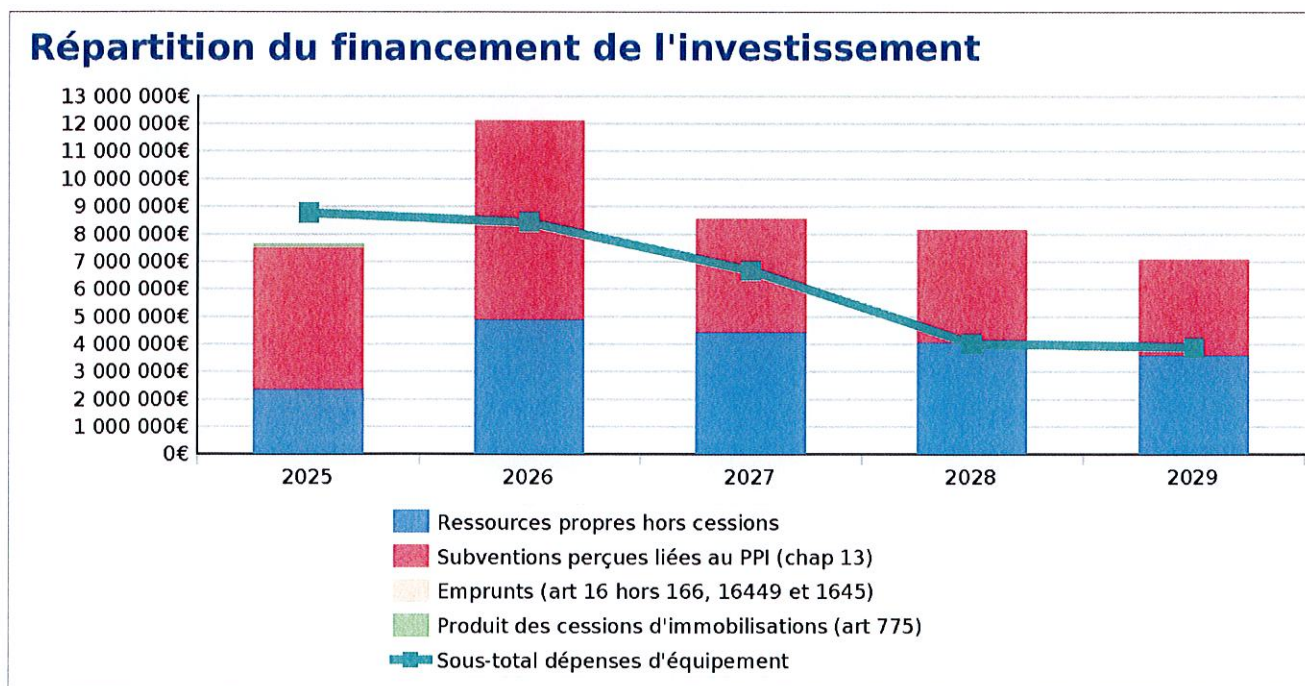
En tenant compte de la Capacité d'Autofinancement prévisionnelle dégagée par la section de fonctionnement à partir de l'exercice 2026, ainsi que du niveau actuel d'endettement de la commune, les opérations d'investissement ne pourront être réalisées qu'à la condition de mobiliser des cofinancements extérieurs.

Dans ce contexte, la collectivité devra s'appuyer sur des partenariats financiers multiples afin d'assurer l'équilibre de ses projets, dans un souci de soutenabilité budgétaire. Les marges de manœuvre internes demeurant contraintes, la recherche et l'obtention de subventions constituent un levier indispensable à la concrétisation des investissements envisagés.

À ce titre, vous trouverez ci-après la liste des différents financeurs ayant fait l'objet d'une notification de participation, venant ainsi sécuriser le plan de financement des opérations projetées.

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
AFITF	0	712 800	0	0	0	712 800
AGENCE NATIONALE DU SPORT	0	209 000	0	0	0	209 000
DETR	0	242 062	0	0	0	242 062
DPV	0	328 868	0	0	0	328 868
DSIL 2022	0	2 211 203	0	0	0	2 211 203
LA CCDS	0	37 012	0	0	0	37 012
ETAT	0	0	640 000	640 000	0	1 280 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3 740 945</b>	<b>640 000</b>	<b>640 000</b>	<b>0</b>	<b>5 020 945</b>

Le graphique ci-dessous présente la ventilation du plan de financement prévisionnel de l'investissement sur la période :



## VIII LA PROSPECTIVE 2025-2029

Face à la dégradation de la situation financière constatée au CFU 2025, marquée par un résultat global déficitaire, de **-18,3 M€** après intégration des restes à réaliser (RAR), l'équipe municipale entend engager un plan de redressement ambitieux et structurant. Celui-ci vise à rétablir durablement les équilibres financiers de la collectivité tout en préservant sa capacité à investir.

Les objectifs stratégiques fixés sont les suivants :

- **un retour à l'équilibre budgétaire en 2029 ;**
- **la séparation des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2027, afin d'améliorer la lisibilité financière et la gestion de ces services ;**
- **la reconstitution d'une capacité d'investissement soutenable, comprise entre 8 et 10 M€ par an.**

Pour atteindre ces objectifs, une trajectoire financière globale, prudente et réaliste, a été définie pour la période 2025-2029. Elle repose notamment sur des hypothèses structurantes en section de fonctionnement.

En premier lieu, il sera indispensable de contenir strictement les dépenses réelles de fonctionnement sous un plafond de **42 M€**. Ce niveau constitue un seuil critique au-delà duquel l'équilibre budgétaire ne pourrait être garanti. La collectivité devra donc renforcer ses efforts de pilotage budgétaire, en développant une culture de gestion plus exigeante.

Une vigilance accrue sera portée aux charges de personnel, qui représentent le principal poste de dépenses. Celles-ci devront être stabilisées en deçà de **29 M€**, ce qui impliquera une gestion rigoureuse des effectifs, une optimisation de l'organisation des services et une maîtrise des évolutions salariales, tout en veillant à préserver la qualité du service public.

Les charges à caractère général devront, quant à elles, être progressivement réduites pour s'établir sous le seuil des **9 M€** à compter de 2027. Cet objectif nécessitera une révision en profondeur des circuits internes, notamment en matière de commande publique, avec une rationalisation des circuits de validation des bons de commande et un renforcement des procédures de certification des factures, afin de mieux maîtriser les engagements de dépenses.

Parallèlement, la collectivité devra consolider ses recettes de fonctionnement, en visant un niveau stabilisé autour de **45,3 M€**, correspondant à celui inscrit au budget prévisionnel 2026. Cette stabilité suppose à la fois de sécuriser les ressources existantes et d'identifier, lorsque cela est possible, de nouveaux leviers de financement, sans alourdir **la pression fiscale**.

L'ensemble de ces mesures doit permettre de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) en progression, avec un objectif cible de l'ordre de **3,2 M€**, correspondant à un taux d'épargne brute d'environ **8 %**. Cette CAF permettra d'assurer le remboursement du capital de la dette à hauteur de **1,1 M€** par an, tout en contribuant à l'autofinancement des investissements à hauteur d'environ **2,1 M€**.

La progression des principaux postes de la section de fonctionnement devra être la suivante sur la période :

	2025	2026	2027	2028	2029
Charges de personnel	28,3 M€	29 M€	29 M€	29 M€	29 M€
Charges à caractère général	9,3 M€	9,3 M€	9 M€	idem	idem
Contribution au SDIS	2,2 M€	2,3 M€	2,3 M€	2,3 M€	2,3 M€
Évolution de DGF et DACOM	6,6 M€	6,6 M€	idem	idem	idem
Les produits et services du domaine	0,26 K€	2%	3%	4%	4%
Évolution des bases fiscales	23,5 M€	24,1 M€	1%	1%	1%

En section d'investissement l'objectif sera de préserver un niveau d'effort soutenu et régulier, en maintenant une capacité d'investissement comprise entre **8 et 10 M€ par an**. Cette trajectoire doit permettre de répondre aux besoins du territoire tout en garantissant un équilibre financier durable. Dans cette optique, il conviendra tout d'abord de renforcer activement le recours aux cofinancements, en mobilisant de manière systématique les partenaires institutionnels (État, La CTG, fonds européens, etc.), afin de maximiser l'effet de levier des ressources propres et de limiter l'impact sur l'épargne.

La structuration et la mise en place d'un suivi précis, partagé et régulièrement actualisé des financements devront constituer une priorité stratégique. Cette démarche suppose la mise à disposition d'outils de pilotage robustes, lisibles et harmonisés, permettant d'identifier de manière exhaustive les différentes sources de financement, d'en suivre le calendrier de mobilisation, d'évaluer leur degré de sécurisation et d'anticiper les éventuels aléas. Elle implique également de renforcer les mécanismes de coordination entre les acteurs concernés, afin de garantir une circulation fluide de l'information et une vision consolidée de la situation financière.

Par ailleurs, un pilotage rigoureux, structuré et approfondi du Programme Pluriannuel d'Investissement devra être instauré. Celui-ci reposera sur la mise en œuvre effective d'une gestion pluriannuelle en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), offrant une meilleure visibilité sur les engagements et les décaissements à moyen et long terme. Ce pilotage devra s'appuyer sur une hiérarchisation explicite et objectivée des projets, fondée sur des critères partagés (enjeux stratégiques, urgence, soutenabilité financière), ainsi que sur une programmation temporelle réaliste, tenant compte des capacités opérationnelles et des contraintes budgétaires.

Si ces mesures sont engagées et que les résultats financiers (CAF, ratios) s'améliorent comme prévu d'ici 2027, la collectivité pourra envisager un recours maîtrisé au financement bancaire pour soutenir la mise en œuvre de son PPI.

### VIII-1 Evolution des masses budgétaires sur la période

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	43 850 163	45 350 025	45 394 672	45 520 227	45 647 408
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	42 480 077	41 982 328	42 056 270	42 032 784	42 010 895
<i>dont intérêts de la dette</i>	646 653	479 560	430 733	402 448	380 608
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	7 333 869	9 923 144	6 369 494	5 578 648	4 375 851
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	9 912 884	9 586 194	7 794 372	6 989 388	6 161 630
<i>dont capital de la dette</i>	1 072 496	1 160 292	1 131 885	884 164	901 879
<i>dont P.P.I</i>	8 758 232	8 425 902	6 662 487	4 015 571	3 879 242

### VIII-2 Evolution de l'épargne

	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne de gestion	1 898 058	3 847 256	3 769 135	3 889 891	4 017 121
<b>Epargne brute ou (CAF)</b>	<b>1 251 405</b>	<b>3 367 696</b>	<b>3 338 402</b>	<b>3 487 443</b>	<b>3 636 513</b>
Epargne nette	178 909	2 207 404	2 206 516	2 603 280	2 734 634

### VIII-3 Evolution du fonds de roulement et du résultat prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Fonds de roulement en début d'exercice	-6 155 245	-7 364 175	-3 659 528	-1 746 004	330 700
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 208 929</b>	<b>3 704 647</b>	<b>1 913 524</b>	<b>2 076 704</b>	<b>1 850 735</b>
Fonds de roulement en fin d'exercice	-7 364 175	-3 659 528	-1 746 004	330 700	2 181 435

### VIII-4 Evolution de l'endettement

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours au 31 décembre	15 823 688	14 663 395	13 531 510	12 647 346	11 745 468
Ratio de désendettement	12,6 ans	4,4 ans	4,1 ans	3,6 ans	3,2 ans
Emprunt	0	0	0	0	0

## IX Projections budgétaires 2026

IX-1 Les recettes de fonctionnement :

### IX-1A La fiscalité directe

#### Taxe Foncière sur le bâti (TFB) 2026

A partir de l'état 1259, reçu par la collectivité, la taxe foncière sur le bâti évolue comme suit :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB
2025	20 232 000	2,99 %	10 684 329	2,99 %	72,64 %
<b>2026</b>	<b>19 450 000</b>	<b>-3,87 %</b>	<b>10 271 363</b>	<b>-3,87 %</b>	<b>72,64 %</b>

Pour 2026 le produit à percevoir pour la taxe foncière sur le bâti, après application, du taux et du coefficient correcteur, devrait s'élever à **10 271 363 €**.

#### Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) 2026

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB
2025	594 400	13,03 %	594 400	13,03 %	100 %
<b>2026</b>	<b>2 133 000</b>	<b>258,85 %</b>	<b>2 133 000</b>	<b>258,85 %</b>	<b>100 %</b>

Pour 2026 le produit à percevoir pour la Taxe Foncière sur le non bâti, après application, du taux et du coefficient correcteur, devrait s'élever à **2 133 000 €**. Comme constaté la base est multipliée par 3.6.

#### Taxe habitation sur les résidence secondaires (THRS) 2026

Années	Base nette THRS	Evol base THRS	Produit TTHRS	Evol produit THRS	Taux TH et THRS
2025	3 827 000	0,63 %	602 753	0,63 %	15,75 %
<b>2026</b>	<b>2 617 000</b>	<b>-31,62 %</b>	<b>412 178</b>	<b>-31,62 %</b>	<b>15,75 %</b>

Pour 2026 le produit à percevoir pour la Taxe habitation sur les résidence secondaires (THRS), après application, du taux et du coefficient correcteur, devrait s'élever à **412 178 €**.

Au total les contributions directes s'éleveront à **12 816 540 €**

Sur la base de cette analyse, et en tenant compte des hypothèses mentionnées précédemment, le budget primitif pour l'année 2026 sera élaboré.

Ce budget devra intégrer les défis posés par le ralentissement des évaluations foncières sur le bâti, aux incertitudes engendrées par le contexte national pour les dotations d'état.

Il sera essentiel d'adopter une approche prudente et stratégique pour garantir que les ressources disponibles soient utilisées de manière optimale.

Cela devra inclure la recherche de nouvelles sources de revenus, en particulier celles provenant de l'utilisation du domaine public, l'optimisation des dépenses existantes, et l'amélioration de l'efficacité des services municipaux.

## IX-1B le Budget prévisionnel 2026

chapitre	intitulé du chapitre	BU 2025	BU 2026	RAR	TOTAL BU 2026	variation
<b>dépenses de la section fonctionnement</b>						
002	Déficit reporté	6 993 668,37	7 449 124,37		7 449 124,37	
011	Charges à caractère général	9 427 068,98	9 388 426,00		9 388 426,00	-0,41%
012	Charges de personnel	28 385 668,00	28 790 631,00		28 790 631,00	1,43%
014	Atténuations de produits		0,00		-	
023	Virement à la section d'investissement				-	
042	Opérations de transferts entre sections	1 825 541,85	1 825 541,85		1 825 541,85	0,00%
65	Charges de gestion courante	4 192 645,10	3 330 738,00		3 330 738,00	-20,56%
66	charges financières	646 653,62	472 533,00		472 533,00	-26,93%
67	Charges spécifiques	565 738,00	0,00		-	-100,00%
68	Dotations Amortissements et Provisions	81 000,00	0,00		-	-100,00%
		<b>52 117 983,92</b>	<b>51 256 994,22</b>	<b>0,00</b>	<b>51 256 994,22</b>	<b>-1,65%</b>
chapitre	intitulé du chapitre	BU 2025	BU 2026	RAR	TOTAL BU 2026	variation
<b>recettes de la section fonctionnement</b>						
002	Excédent de fonctionnement reporté				-	
013	Atténuation de charges	610 000,00	250 000,00		250 000,00	-59,02%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				-	
70	Produit des services du domaines	250 000,00	273 231,00		273 231,00	9,29%
73	Impôts et taxes	20 556 760,00	20 080 664,00		20 080 664,00	-2,32%
731	Fiscalité locale	12 424 643,00	13 737 820,00		13 737 820,00	10,57%
74	Dotations et participations	11 346 740,00	10 588 310,00		10 588 310,00	-6,68%
75	Autres produits de gestion courantes	852 052,00	420 000,00		420 000,00	-50,71%
77	Produits spécifiques				-	
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-		-	
		<b>46 040 195,00</b>	<b>45 350 025,00</b>	<b>-</b>	<b>45 350 025,00</b>	<b>-98,86%</b>

CHAP	LIBELLE	BU 2025	BU 2026	RAR	TOTAL BU 2026	Variations
10	Dotations fonds divers et réserves	106 400,35			-	
13	subventions d'investissements		286 000,00		286 000,00	
16	Remboursement d'emprunts	1 154 905,67	1 160 292,00		1 160 292,00	0,47%
20	Immobilisations Incorporelles	586 018,32		494 438,27	494 438,27	-15,63%
204	Subventions d'équipement versées	346 000,00			346 000,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	7 023 628,37		3 682 968,29	3 682 968,29	-47,56%
23	Immobilisations en cours	12 858 205,19	(3 514 961,55)	7 417 456,99	3 902 495,44	-69,65%
	Total des opérations d'équipement	<b>20 813 851,88</b>			<b>8 425 902,00</b>	
041	Opérations patrimoniales	51 000,00			51 000,00	
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>22 126 157,90</b>	<b>(2 068 669,55)</b>	<b>11 594 863,55</b>	<b>9 923 194,00</b>	<b>-55,15%</b>

CHAP	LIBELLE	BU 2025	BU 2026	RAR	TOTAL BU 2026	Variations
001	Resultat d'investissement reporté	838 422,50			84 949,16	-89,87%
10222	FCTVA	1 949 467,00			2 470 429,00	26,72%
10226	Taxe d'aménagement	86 773,00			91 771,00	
13	subventions d'investissements	12 729 734,07	6 699 161,30	541 783,70	7 240 945,00	-43,12%
16	emprunts				-	
23	Immobilisations en cours				-	
021	virement de la section d'investissement				-	
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 825 541,85			1 825 541,85	0,00%
041	Opérations patrimoniales	51 000,00			51 000,00	0,00%
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>17 480 938,42</b>	<b>6 699 161,30</b>	<b>541 783,70</b>	<b>11 764 636,01</b>	<b>-32,70%</b>

## X-Eléments relatifs à gestion des ressources humaines

Pour rappel, conformément à l'article D2312-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- ✓ À la structure des effectifs ;
- ✓ Aux dépenses de personnel comportant :
  - Des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

### 1. Evolution de la masse salariale

2020	2021	2022	2023	2024	2025
30 361 582	28 750 524	28 426 341	29 332 726	29 002 382	28 365 154

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024	2025
75,27 %	69,76 %	72,9 %	67,37 %	67,27 %	66,77 %

Départs en 2025

Catégories	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Retraite	13	11	13	18	13	68
Démissions	9	7	6	4	1	27
Rupture conventionnelle	1	2	0	1		4
Rupture d'un commun accord	1	1	0			2
Décès	5	9	0	3	10	27
Mutation	1	1	3		1	6
Fin de contrat	15	9	8	7	10	49
Radiation	2	2	2	3		9
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>192</b>

## 2. Structure de la masse salariale

### a) La masse salariale par catégorie d'emploi

Catégorie	2022				2023				2024				2025			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	11	47	402	460	8	43	387	438	8	44	384	436	9	44	345	398
Non titulaires dont :	12	18	168	198	11	17	159	187	12	16	170	198	12	17	196	225
Emplois de direction	1			1	2			2	2			2	2			2
Collaborateurs cabinet	2			2	2			2	2			2	2			2
Nombre total des agents	26	65	570	661	23	60	546	629	24	60	554	638	25	61	541	627

### b) La masse salariale par statut

Catégorie	2022				2023				2024				2025			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temps plein	22	57	522	601	21	51	516	588	22	52	495	569	23	52	513	588
Temps partiel			1	1			1	1				0			1	1
Temps non complet	4	8	47	58	2	8	30	40	2	8	59	69	2	9	27	38
Nombre total d'agents	26	65	570	661	23	59	547	629	24	60	554	638	25	61	541	627

### c) TRAITEMENTS

Catégories	2025
Traitement indiciaire	16 236 159,55
NBI	123 119,11
Heures supplémentaires	318 027,05
Indemnités	858 630,24

Pas d'avantage en nature.

## Délibération portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2312-1 et suivants ;

**VU** le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir débattu et délibéré à la majorité des suffrages exprimés (Monsieur Davy RIMANE, Madame Micheline ANTOINETTE, Madame Marlène MABIE, ayant donné procuration, ont voté **CONTRE** et Madame Françoise FREDOC s'est **ABSTENUE**).

### DÉCIDE

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces comptables, administratives et juridiques s'y rapportant.

Pour extrait conforme à l'original.

Kourou, le 11 mai 2026

Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Claudine RINGUET



Le Maire de la Ville de Kourou soussigné  
Certifie que la présente délibération  
A été transmise au Préfet de la Guyane

Le 11 mai 2026

Et publiée le 11 mai 2026

Pour le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Claudine RINGUET

